

## **Un nouveau rapport scientifique confirme le succès du Protocole de Montréal mais signale que la couche d'ozone restera vulnérable au cours des prochaines décennies. - 16 sep 2002**

PARIS/NAIROBI, 16 septembre 2002 - L'abrégé d'un nouveau rapport par les principaux experts mondiaux de l'ozone stratosphérique signale qu'en dépit de bons signes de rétablissement, la couche d'ozone devrait rester particulièrement vulnérable au cours de la prochaine décennie, même si les pays se conforment aux accords internationaux destinés à la protéger.

Les nouvelles données du rapport à venir montrent que les niveaux de gaz appauvrissant la couche d'ozone stratosphérique (couche supérieure de l'atmosphère) ont atteint ou presque un pic. Par conséquent, les scientifiques estiment que les perturbations causées par l'homme au bouclier protecteur de la Terre sont sur le point d'atteindre un sommet, si ce n'est pas déjà le cas.

Néanmoins, le rapport montre clairement que des progrès sont faits régulièrement pour rétablir la couche d'ozone. Les derniers résultats scientifiques indiquent en effet que la quantité totale des substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone dans la troposphère (couche inférieure de l'atmosphère) continue à baisser, lentement il est vrai.

Les résultats du rapport soulignent le besoin de renforcer l'engagement politique pour faire en sorte que les pays développés et en développement continuent à se conformer au traité international qu'est le Protocole de Montréal. Ces résultats montrent également qu'il est nécessaire de mieux connaître les raisons de cette vulnérabilité, soit de développer rien moins qu'une meilleure compréhension scientifique des liens entre l'appauvrissement de la couche d'ozone et le changement climatique.

Le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) est rédigé par le Groupe d'évaluation scientifique de la Convention de Vienne dans laquelle s'inscrit le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. L'abrégé est diffusé dans la presse aujourd'hui, le rapport intégral sera publié l'année prochaine.

Dernier d'une série de quatre rapports annuels examinant l'état de la couche d'ozone depuis le Protocole de Montréal en 1987, le rapport intitulé " Scientific Assessment of Ozone Depletion: 2002 " examinera les nouveaux résultats scientifiques obtenus depuis 1998. Il comportera également une section sur la portée des politiques à venir. 250 scientifiques de 37 pays à travers le monde ont contribué à sa préparation.

" L'inquiétude " des scientifiques exprimée dans le rapport provient de deux résultats principaux. D'une part, dans le cas où les gouvernements ne parviendraient pas à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Protocole de Montréal, cela retarderait, voire empêcherait, le rétablissement de la couche d'ozone. L'abrégé indique que " la quantité totale de gaz appauvrissant la couche d'ozone dans l'atmosphère ne descendra au niveau atteint à l'époque précédant la découverte du trou en Antarctique que si toutes les dispositions du Protocole de Montréal sur la production de substances appauvrissant la couche d'ozone sont respectées. "

D'autre part, il y a beaucoup d'incertitudes scientifiques au sujet de certaines questions comme le lien complexe qui est loin d'être totalement compris, entre la protection de la couche d'ozone et le changement climatique. D'après l'abrégé, l'impact des gaz à effet de serre sur les parties inférieures de la couche d'ozone " pourraient être positifs ou négatifs. "

En présentant l'abrégé du rapport à la presse à Paris, lors de la Journée Internationale pour la Protection de la Couche d'Ozone, le Professeur Gérard Mégie, vice-président du Groupe d'évaluation scientifique du Protocole de Montréal et auteur principal du rapport déclare : " ces résultats confirment que le Protocole de Montréal atteint ses objectifs. Au cours des prochaines décennies, nous devrions assister à un rétablissement de la couche d'ozone. "

" Cependant ", poursuit le Professeur Mégie, également Président du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), " la concentration de chlore dans la stratosphère a maintenant atteint son maximum et la couche d'ozone est toujours vulnérable. Il est donc extrêmement important que les mesures de contrôle du Protocole de Montréal soient strictement respectées par tous. "

Le Professeur Mégie ajoute " les observations scientifiques portant sur les liens entre l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique et le changement climatique montrent qu'une politique commune est nécessaire pour résoudre les problèmes. "

Les phénomènes d'appauvrissement de l'ozone stratosphérique et de l'effet de serre ont beaucoup de procédés chimiques et physiques en commun. Par exemple, si la concentration atmosphérique de chlorofluorocarbones (CFC) baisse en raison des dispositions du Protocole de Montréal, la contribution de ces gaz à l'effet de serre diminuera. Par contre, l'utilisation d'hydrofluorocarbones (HFC) et d'hydrochlorofluorocarbones (HCFC), substitués aux CFC, augmenterait l'effet de serre.

D'après l'abrégé du rapport conjoint du PNUE et de l'OMM, des observations générales sur les HFC, les HCFC et le fluorure d'hydrogène, confirment en effet que la contribution de ces gaz à l'effet de serre est en train d'augmenter.

Le rapport, qui aborde de nombreux points, comporte une section sur les changements de la couche d'ozone au dessus des pôles. Au sujet du " trou de la couche d'ozone " en Antarctique, le rapport souligne qu'au cours de la dernière décennie, sa taille s'est agrandie mais pas aussi rapidement qu'au cours des années 80. Les scientifiques, qui déclarent que la superficie du trou de la couche d'ozone varie d'une année à l'autre, signalent " qu'il n'est pas possible de dire si la superficie du trou de la couche d'ozone est maximale. " Mais ils pensent " qu'un trou de la couche d'ozone en Arctique similaire à celui de l'Antarctique semble improbable. "

" Malgré ces inquiétudes, le message général du rapport est que le Protocole de Montréal fonctionne et que la probabilité d'un plus petit trou de la couche d'ozone en Arctique est une bonne nouvelle ", dit Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE. " La communauté internationale devrait être fière du succès accompli jusque là. Cependant, les experts scientifiques nous signalent clairement que nous ne devons pas nous en satisfaire et que le non respect du Protocole de Montréal retarderait, voire empêcherait, le rétablissement de la couche d'ozone. Etant donné les risques graves pour la santé des hommes et l'environnement qu'entraînerait une couche d'ozone fragilisée, nous ne pouvons pas laisser cela arriver", poursuit-il.

Selon Marco Gonzales, Secrétaire exécutif du Secrétariat à l'Ozone, le respect des calendriers d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone par les pays en développement est critique. Il déclare : " bien que la majorité des pays en développement semblent être bien partis pour respecter leurs calendriers nationaux d'élimination, certains d'entre eux ont encore du retard. "

Les pays développés, responsables de la grande majorité des émissions à ce jour, ont maintenant éliminé l'utilisation de la plupart des CFC et des autres substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone. Il est à présent nécessaire que les pays en développement fassent de même pour que ces gains ne soient pas perdus.

C'est déjà le cas pour certains pays comme la Chine et l'Inde. Par exemple, en mai de cette année, le gouvernement indien et le PNUE ont lancé une nouvelle initiative pour accélérer l'élimination de substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone dans ce pays. Par cette initiative, les quatre grands fabricants de CFC se sont engagés à sévir contre les émissions durant le processus de fabrication en introduisant de nouvelles technologies de production plus propres.

Ces fabricants appuient également un projet national de sensibilisation du grand public. Il sera destiné au millier de petites et moyennes entreprises qui font partie de la chaîne d'utilisation des CFC et qui incluent les fabricants et les réparateurs de réfrigérateurs, les fournisseurs d'unités de climatisation, et les utilisateurs de produits contenant des substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Il est prévu que la production des quatre entreprises concernées soit de zéro en 2010 alors que le pic de production atteignait 23 659 tonnes à la fin des années 90.

En vertu du Protocole de Montréal, les pays en développement se sont engagés à réduire leur consommation et leur production de CFC de 50% d'ici 2005 et de 85% d'ici 2007. D'ici 2005, ils seront également contraints d'avoir réduit leur consommation de halons de 50%, de bromure de méthyle (un fumigant) de 20% et des solvants tétrachlorure de carbone et méthylchloroforme respectivement de 85 % et de 30 %.

Un Fonds pour l'Ozone Stratosphérique - qui siège à Montréal et qui a déjà dépensé près de 1,3 milliard de dollars depuis ses débuts en 1991 - sert à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs en adoptant des substances chimiques et des procédés respectueux de la couche d'ozone. Depuis le mois de juillet dernier, les gouvernements ont négocié le réapprovisionnement du " Fonds Multilatéral " pour la préservation de la couche d'ozone pour ces trois prochaines années. Les Parties au Protocole de Montréal prendront une décision quant au montant de ce réapprovisionnement lors de leur réunion à Rome en novembre 2002.

Le Protocole de Montréal a été ratifié par 183 pays.

Note aux rédacteurs :

Des exemplaires de l'abrégé " Scientific Assessment of Ozone Depletion: 2002 " du PNUE et de l'OMM sont disponibles sur le site Internet : <http://www.unep.org/ozone/pdf/execsumm-sap2002.pdf>. Pour de plus amples informations, merci de vous reporter à l'adresse : <http://www.unep.org/ozone/docs/bkgnd-execsumm-sap2002.doc>

L'abrégé sera présenté lors de la prochaine réunion des Parties au Protocole de Montréal qui se déroulera à Rome, du 25 au 29 novembre 2002. Le rapport intégral sera publié en 2003.

La Journée Internationale pour la Protection de la Couche d'Ozone est un événement annuel qui a lieu le 16 septembre. Le slogan de cette année est le suivant : " Sauvons notre Ciel : Protégeons-nous, Protégeons la Couche d'Ozone ". Pour plus d'informations, voir le site Internet [www.unep.org/ozone/ozone\\_day2002/](http://www.unep.org/ozone/ozone_day2002/). Le message du Secrétaire-Général des Nations unies pour la Journée Internationale pour la Protection de la Couche d'Ozone figure également à cette adresse.

La couche d'ozone protège la planète Terre des dangereux rayons ultraviolets-B du soleil. En outre, elle filtre intégralement les radiations mortelles UV-C. L'écran de protection qu'est l'ozone est donc essentiel à la vie telle que nous la connaissons. L'appauvrissement de la couche d'ozone a pour conséquence que plus de rayons UV-B atteignent la Terre. Plus de rayons UV-B signifie plus de cancers de la peau mélanomes et non-mélanomes, plus de cataractes, des systèmes immunitaires plus faibles, des rendements agricoles réduits, des dommages à l'écosystème des océans, de moindres rendements piscicoles, des effets défavorables sur les animaux et davantage de dommages sur les plastiques.

Depuis les années 30, les CFC ont été largement utilisés dans les réfrigérateurs, les climatiseurs, les mousses et dans d'autres applications. Ils sont présents dans l'atmosphère pendant des décennies, voire des siècles. Les halons sont surtout utilisés dans les extincteurs de feu. Comme les autres substances chimiques, ils détruisent les molécules d'ozone de la stratosphère qui protègent toutes les formes vivantes des rayons ultra-violets.

Pour plus d'information merci de contacter : Robert Bisset, Chargé de l'information et Porte-parole européen du PNUE, Tel: (33-1) 4437-7613, portable: +33-6-2272-5842, email: [robert.bisset@unep.fr](mailto:robert.bisset@unep.fr)

Rajendra Shende, Chef de la Branche Energie et Action Ozone, Division Technologie, Industrie et Economie, PNUE, Tel: +33.1 44.37.14.59, Fax: +33.1 44.37.14.74, email: [rshende@unep.fr](mailto:rshende@unep.fr), site Internet <http://www.uneptie.org/ozonaction>

La Branche Energie et OzonAction aide les pays en développement et les pays à économie en transition à être conformes avec le Protocole de Montréal. Le programme fournit également de l'information pratique sur la protection de la couche d'ozone et sur l'atténuation du changement climatique. Voir : <http://www.uneptie.org/ozonaction>

A Nairobi, merci de contacter : Eric Falt, Porte-parole du PNUE et Directeur, Division de la Communication et de l'Information du Public, Tel: (254-2) 623292, email: [Eric.Falt@unep.org](mailto:Eric.Falt@unep.org) ou Nick Nuttall, Chef des média, PNUE, on Tel: 254 2 623084, portable: 254 733 632755, e-mail: [nick.nuttall@unep.org](mailto:nick.nuttall@unep.org)

Michael Graber, Secrétaire Exécutif Adjoint, Secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, Secrétariat à l'Ozone, PNUE, PO Box 30552, Nairobi, Kenya, Tel: +254-2-623855, Fax: +254-2-623913, e-mail: Michael.Grabber@unep.org, Site internet: <http://www.unep.org/ozone>

UNEP News Release Paris 2002/19